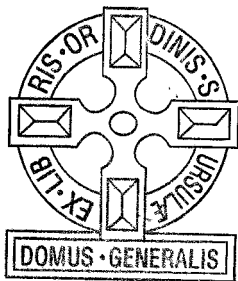


271.974.092 / II / ANG

Ex. 2

SAINTE ANGÈLE MERICI



ÉCRITS

**RÈGLE
AVIS
TESTAMENT**

Textes italiens les plus anciens
et

Traduction par une équipe de Religieuses Ursulines
de l'Union Romaine

Rome 1995

TABLE

| | <i>page</i> |
|---|-------------|
| Les Écrits de Sainte Angèle: | |
| Avertissement des traductrices | IV |
| | |
| REGOLA della Compagnia di Sant'Orsola | 2 |
| RÈGLE de la Compagnie de Sainte-Ursule | 3 |
| | |
| Documents | 56 |
| • <i>Confirmatio</i> (1536) | |
| • <i>Concessio</i> (1536) | |
| • <i>Confirmatio</i> (1545) | |
| • <i>Ordinatione</i> (1546) | |
| | |
| ARRICORDI che vanno alli Colonelli | 62 |
| AVIS adressés aux Colonelles | 63 |
| | |
| TESTAMENTO | |
| della Madre Suor Angela lassato alle Matrone | 102 |
| TESTAMENT | |
| de la Mère Soeur Angèle laissé aux Matrones .. | 103 |

OSU
271.974 092
ANG

Edité par: Ursulines de l'Union Romaine
Via Nomentana, 236
I - 00162 Roma

Tous droits réservés

LES ÉCRITS DE SAINTE ANGÈLE

Avertissement des traductrices

La *Règle*, les *Avis* et le *Testament* de sainte Angèle Merici, communément appelés “**Écrits de Sainte Angèle**”, ont en fait été dictés par elle à son secrétaire, Gabriel Cozzano; ils ont donc le style et le rythme d’une langue parlée plus que d’une langue écrite.

Plusieurs traductions de ces Écrits ont déjà été réalisées. Il y a dix ans, les Ursulines de l’Union Romaine publiaient une nouvelle traduction, préparée à Rome par une équipe de religieuses du Généralat. Pourquoi donc aujourd’hui une autre traduction?

Les Écrits mériciens: les textes

La Règle

Jusque vers la moitié du XXe siècle, les traductions de la Règle de Ste Angèle, quand elles existaient, étaient fondées sur l’une ou l’autre des éditions italiennes antérieures, dont la plupart étaient des ré-élaborations successives de la Règle réformée par Charles Borromée et publiée en 1582.

La toute première édition avait été imprimée à Brescia en 1569 par les soins de Damiano Turlino; découverte dans les années 1930-1932, elle servit de base aux traductions qui suivirent. C’est le cas, en particulier, de celle que les Ursulines de l’Union Romaine publièrent en 1985. Sur ces entrefaites, un manuscrit jusqu’alors inconnu fut découvert

à la Bibliothèque Trivulziana de Milan. On peut le dater de la fin de 1545 ou du début de 1546. C’est le plus ancien que nous connaissons.

Remontant à quelque cinq ou six ans après la mort de la Sainte, ce texte est relativement proche du moment où Angèle dictait sa Règle à Cozzano. Cette proximité dans le temps devrait nous permettre d’y retrouver, du moins en partie, les nuances et les accents mêmes de la langue parlée par Angèle. De fait, de nombreux détails de vocabulaire et de syntaxe sont typiques du parler brescien de son époque.

L’étude du Codex trivulzien a permis de constater qu’il existe une différence significative entre ce texte manuscrit et le texte imprimé de l’édition Turlino. De cette constatation est né le désir d’avoir une traduction qui reflète les qualités propres à ce “nouveau” texte. Telle est la raison de cette “nouvelle” traduction de la Règle, préparée avec un souci particulier de respecter les caractéristiques du langage utilisé dans le manuscrit.

Les Avis et le Testament

Tout comme la traduction de 1985, celle que nous présentons aujourd’hui est fondée sur le texte des Actes du Procès de Canonisation d’Angèle Merici aux Archives Secrètes Vaticanes, copie authentiquée faite sur l’original de Cozzano: *ASV SCRit. Processus vol. 341 f. 946v-958v*.

Il était naturel cependant de penser à retraduire *Avis* et *Testament* à la lumière du Codex trivulzien, afin de retrouver quelque chose de la spontanéité originale et de favoriser par là une lecture renouvelée de ces Écrits.

Les Écrits mériciens: le langage

Angèle ne s'exprime pas en termes littéraires; elle s'efforce toujours d'être claire et précise; elle tient à mettre en relief les points importants, les raisons des normes données. Et cela elle le fait spontanément, avec des façons typiquement orales d'insister et d'expliquer. Pour ne donner que quelques exemples, on trouvera donc ici, comme du reste dans l'original italien, des répétitions, d'adverbes et de conjonctions entre autres, qui soutiennent le déroulement logique de la pensée. La "Madre" parle tantôt en longues périodes, tantôt en phrases très courtes qui, prises ensemble, développent une même idée. Nous avons essayé de rendre ces particularités dans notre traduction.

Les Écrits mériciens contiennent des citations latines. Angèle les fait suivre aussitôt par un "ciò è" - c'est-à-dire. Ce qu'elle propose, cependant, n'est pas toujours une traduction littérale du latin; c'est plutôt une interprétation, destinée à éclairer un point qu'elle veut souligner.

Les textes originaux ne comportent ni division ni numérotation. La division et la numérotation ici utilisées ont pour but d'aider les références. Majuscules et signes de ponctuation ont été plus ou moins normalisés.

Les Écrits mériciens: les destinataires

Il est impossible de lire correctement les Écrits mériciens sans avoir une idée des personnes à qui Angèle les destinait et du but qui était le sien en s'adressant à elles.

La *Règle*, adressée à toutes les vierges de la Compagnie de Sainte-Ursule, leur indique la route à suivre pour devenir ce qu'elles doivent être, les "vraies et virginales épouses du Fils de Dieu".

Les *Avis* ont été dictés pour les "colonelles", c'est-à-dire pour un petit groupe de vierges de la Compagnie, supérieures locales dirions-nous aujourd'hui, et formatrices. Les *Avis* étaient pour elles comme un manuel de formation, un recueil de conseils qui les aideraient à guider leurs jeunes sœurs sur le chemin de la vie spirituelle.

Les *Legs du Testament* étaient réservés aux "matrones", nobles veuves de Brescia, représentantes et garantes de la Compagnie face aux autorités civiles et religieuses. Angèle se propose de les instruire sur leur mission dont elle souligne la dignité et l'importance.

Nous espérons que cette nouvelle traduction permettra de mieux entendre la parole vivante d'Angèle, et conduira à une connaissance plus directe et plus intime de sa personne et de son message.

Les traductrices.